

## Communiqué de presse

Novembre 2014

### Création d'une Réserve marine et d'une Zone de protection de biotope dans le Golfe de Beauduc

#### L'importance des fonds marins et du littoral du golfe de Beauduc

Le golfe de Beauduc est une zone exceptionnelle pour la faune et la flore marines :

- C'est une **nurserie** (36 espèces de poissons dont 63 % à un stade juvénile, dans des profondeurs de 0 à 2 m),
- Il y a de **nombreuses espèces d'intérêt halieutique**, une grande diversité de mollusques (41 espèces de coquillages) et une très importante macrofaune benthique (140 espèces de poissons et d'invertébrés),

On y trouve des **herbiers de zostères naines**, marines, de ruppies et de cymodocées (importants pour la biodiversité, la stabilisation des fonds, l'oxygénation pour la faune et la flore et l'atténuation de la houle),

- **Des sternes naines** (espèce protégée à enjeu majeur) y vivent.

#### Les enjeux économiques pour les habitants du Parc naturel régional de Camargue

Territoire d'une grande richesse, le golfe de Beauduc est l'objet de nombreuses convoitises notamment de la part des chalutiers dont la pratique agressive est illégale dans les 3 milles marins : dégradation des fonds, destruction des herbiers, pratique de la pêche non sélective, endommagement des filets des pêcheurs camarguais.

C'est ainsi que les pêcheurs professionnels camarguais ont collaboré activement depuis 2004 avec le Parc naturel régional de Camargue pour la création de la réserve qui permettra par l'effet de « zone abri » de **revitaliser le milieu marin bien au delà de la réserve et donc de redynamiser la pêche locale**. Leur participation pour la mise en place de la réserve, est également précieuse notamment dans les pêches scientifiques.

Les plaisanciers sont aussi des partenaires privilégiés pour le Parc, grâce à leurs actions de sensibilisation et leur contribution à la concertation.

#### La protection de la nature et l'accompagnement des activités humaines au cœur du projet du Parc

La création de la réserve et de la zone de protection de biotope dans le golfe illustre totalement le rôle du Parc dans la recherche d'équilibre entre préservation de la nature et développement des activités des hommes.

En effet, ce sont non seulement des outils de gestion nécessaires pour un territoire dégradé par une fréquentation et une exploitation excessives mais aussi **des mesures de régulation et de revalorisation du travail de la pêche, ressource majeure pour les habitants du Parc naturel régional de Camargue**.

On compte 20 **pêcheurs aux petits métiers en mer** aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Port Gardian) et à Salin de Giraud (Grau de la Dent, Beauduc) et 78 licences de pêche (à pied) pour la telline.



## La Réserve marine de Beauduc \*

La réserve marine de Beauduc est située en plein cœur du golfe, par 7 à 12 m de profondeur. Elle officialise une **zone de cantonnement de pêche de 450 ha** où seul le passage est autorisé. Tout type de pêche, professionnelle, plaisancière, sous-marine) est proscrit et passible de sanctions. Une surveillance du site est réalisée régulièrement et les moyens d'interventions sont augmentés. Dès le début 2014, le Parc procède à la mise en œuvre de la réserve avec l'évaluation d'un état initial (état « zéro ») pour recenser les populations de poissons adultes et juvéniles ...

\* 25 septembre 2013 : Arrêté ministériel qui officialise la création de la réserve du golfe de Beauduc par cantonnement de pêche - [www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete\\_ministeriel\\_beauduc.pdf](http://www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete_ministeriel_beauduc.pdf)

## Implantation de nurseries artificielles dans la Réserve marine

Dans la réserve marine du golfe de Beauduc, le Parc de Camargue teste un **dispositif innovant et très important** : des nurseries artificielles.

En temps normal, 90 % des alevins de poissons n'atteignent pas l'âge adulte du fait de la prédation. Des nurseries artificielles sont donc expérimentées pour augmenter les chances de survie des juvéniles de poissons. Une étude technique a permis d'établir la fréquentation de la zone par ces juvéniles. Cinq types de structures de petite taille ont été proposés selon les espèces identifiées.

**Ces nurseries artificielles ont été immergées début août** à l'aide d'une barge, d'un bateau et de plongeurs professionnels et ancrées sur le fond à l'aide d'ancres à vis et de chaînes. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation de restauration d'un milieu marin dégradé. Elle sera menée pour une durée de deux ans renouvelable afin de suivre la **colonisation des structures immergées par les juvéniles** et leur tenue sur le site. Son but est d'améliorer les potentialités biologiques du golfe, notamment comme nurserie de poissons

Ce projet bénéficiera à la fois au milieu naturel et aux pêcheurs aux petits métiers, dans une optique de gestion de la ressource halieutique et de **reconstitution des fonds marins**.

Financée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Fondation Véolia, l'opération bénéficie également de l'expertise du GIS Posidonie et de l'institut océanologique de Marseille (expertise, suivi) et de l'appui logistique de la capitainerie de Port Gardian et du Thon Club.

## La zone de protection de biotope \*

**A la fois terrestre et marine**, la zone de protection de biotope se situe à la pointe de Beauduc, incluant la **plage et une bande marine de 300 m au large**.

Elle a pour objectif de **protéger les sternes naines et notamment leur reproduction** (elles nichaient sur la plage jusqu'en 2009) des circulations des véhicules et des divagations d'animaux sur la plage. Elle va aussi permettre le **développement d'un herbier très important pour la biodiversité**.

**Un plan de gestion des accès et des pratiques des plages de Beauduc** est aussi mis en œuvre avec un certain nombre d'interdictions dont : la circulation de bivouac/camping - la divagations d'animaux, les manifestations sportives ou festives, les promenades à cheval en groupes (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre) - le survol à basse altitude et d'atterrissage d'aéronefs - les pratiques des sports à voile dans les zones de nidification signalée pour la sterne naine ou les stations d'espèces végétales - le mouillage dans l'herbier.

\*30 septembre 2013 : Arrêté préfectoral de protection de biotope - [www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete\\_prefectoral\\_beauduc.pdf](http://www.parc-camargue.fr/newsletter/Arrete_prefectoral_beauduc.pdf)

## Des zones de protection complémentaires au dispositif actuel :

Ces deux nouveaux outils vont donner des forces supplémentaires au classement déjà en vigueur sur la zone marine (**Natura 2000** et **Réserve de biosphère de Camargue**). En effet, ils vont permettre la mise en place de mesures précises et de moyens supplémentaires pour répondre aux impacts fortement négatifs que connaît ce territoire tant sur le point écologique que sur le plan économique.

## Le mécénat de la Fondation Veolia

Les retombées de ce projet sont à la fois environnementales, scientifiques et socioéconomiques : la protection de l'environnement s'inscrit ici pleinement dans l'aide au développement économique local puisque les poissons issus de ces nurseries augmenteront la ressource halieutique. Ainsi, à plus long terme, la vente des poissons créera des revenus et des emplois locaux.

En participant à l'achat des structures modulaires et à l'aménagement de la réserve marine pour restaurer ce milieu marin dégradé, la Fondation poursuit sa collaboration fructueuse avec le Parc naturel régional de Camargue.

Le Parc naturel de Camargue est un partenaire majeur de la Fondation Veolia pour la protection de la biodiversité et la conservation de la ressource en eau. Les passerelles sont nombreuses entre les besoins du Parc et l'expertise des volontaires de la Fondation, à l'image du mécénat de compétences de Nils Fauchon sur le suivi qualité et biologique de l'eau en 2010.

Mécénat de la Fondation Veolia en faveur de la biodiversité marine dans le Golfe de Beauduc : 100 000€ (Budget global = 300 000€)

## Rappel des chiffres clefs

- 73 km de littoral
- Plus de 140000 hectares d'aire marine protégée au titre de Natura 2000 en mer
- Près de 8000 hectares de terrains du Conservatoire du Littoral en gestion
- La réserve marine : 450 hectares en cantonnement de pêche dans le golfe de Beauduc (3 km de long, 1,5 km de large, 6 bouées de balisage prévues), 1/10° du Golfe de Beauduc
- La zone de protection de biotope terrestre et marine : 443 ha dont environ 30 ha en mer
- Un herbier de 4 espèces (zostère naine, zostère marine, rupelle spiralée et cymodocée) de 3,7 ha.

*Téléchargez le dossier de presse*

## Contact presse

Roberta Fausti, Chef de projet communication institutionnelle,  
Tél : 04 90 97 19 74, doc@parc-camargue.fr

Delphine Marobin-Louche, Chargé de mission littoral, milieu marin et ressources halieutiques,  
Tel : 04 90 97 10 40, littoral@parc-camargue.

**Avec le soutien financier de :**



# Parc naturel régional

de

# Camargue



Et la participation de

